



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

développement

Question écrite n° 3943

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur la menace que l'ignorance de l'anglais de la part des travailleurs européens pose à la croissance économique. Certes le français doit être encouragé mais de plus en plus de Français sont dépassés, faute de connaissance suffisante de la langue anglaise. Faute de compétences linguistiques, les PME européennes perdent donc de nombreux marchés. Il souhaiterait connaître l'opinion du Gouvernement sur ces questions ainsi que ses intentions. - Question transmise à M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.

Texte de la réponse

La maîtrise de la langue peut être décisive dans les opérations commerciales et les échanges internationaux comme l'indique l'auteur de la question. C'est le cas de l'anglais dans les pays anglophones, de l'espagnol en Amérique du Sud ou de l'arabe dans le monde arabophone, et plus encore de l'allemand en Allemagne, qui est notre premier partenaire commercial. S'agissant d'exportations, il est effectivement plus judicieux et efficace de s'exprimer dans la langue du pays acheteur. D'une façon plus générale, le recours à une langue commune, qu'elle soit celle d'un des partenaires ou qu'elle soit tierce, nécessite qu'elle soit maîtrisée dans sa syntaxe et sa morphologie, mais aussi dans les finesses de son vocabulaire et dans sa prononciation. C'est pourquoi il vaut mieux bien s'exprimer dans la langue du pays partenaire que dans un anglais mal maîtrisé et, par conséquent, mal compris par les parties aux contrats commerciaux. D'ailleurs, il est tout à fait loisible aux exportateurs français de recourir à des traducteurs ou interprètes d'autant plus qu'ils n'auraient pas de peine à les trouver dans le monde entier. Au demeurant, certaines entreprises françaises installées à l'étranger ont mis en place des cours de français pour le personnel local afin de permettre une meilleure compréhension du personnel de l'entreprise. À cet égard, les entreprises peuvent disposer d'aides financières destinées à leur faciliter le recrutement d'un cadre export multilingue ou la traduction d'un site internet en langues étrangères, par exemple. Enfin, en donnant à chaque langue le même rang dans le riche éventail des langues du monde, on favorise le plurilinguisme, qui est au cœur des débats européens, et que veut maintenir, fermement, le nouveau commissaire européen chargé de ce domaine sur le thème : « L'Europe parle ma langue ».

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3943

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Entreprises et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5525

Réponse publiée le : 4 décembre 2007, page 7697